

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 46/2023 du 07 décembre 2023

OBJET : FIXATION DES TARIFS DES CONCESSIONS TEMPORAIRES ET DE LA MISE A DISPOSITION DU CAVEAU PROVISoire COMMUNAL AU CIMETIERE COMMUNAL – ANNEE 2024

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 08 septembre 2023 (rubrique N° 2), portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de fixer les tarifs de droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits au profit de la Commune et n'ayant pas de caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées. Le Conseil Municipal ayant fixé la limite à 1 500 euros.

Vu la délibération N° 2022-06-17-04 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune (www.mohon.fr) des actes réglementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1er juillet 2022,

Vu la nécessité de revaloriser les tarifs en vigueur pour les concessions temporaires au cimetière communal,

Vu la nécessité de fixer un tarif pour la mise à disposition du caveau provisoire communal,

DECIDE

Article 1^{er} : les tarifs des concessions temporaires et de la mise à disposition du caveau provisoire communal au cimetière communal sont fixés comme suit pour l'année 2024 :

ESPACE CONCESSIONS TERRAIN NU 2m ²	Tarifs 2024
15 ans	225 €
30 ans	450€
50 ans	750€
ESPACE CONCESSIONS TERRAIN NU 4 m ²	
15 ans	450€
30 ans	900€
50 ans	1500€
ESPACE CONCESSIONS TERRAIN NU le m ² supplémentaire ou petit cercueil (moins d'un mètre)	
15 ans	130€
30 ans	260€
50 ans	550€
ESPACE CINERAIRE TERRAIN NU le m ²	
15 ans	130€
30 ans	260€
50 ans	550€
ESPACE CINERAIRE COLUMBARIUM PAR CASE	
15 ans	420€
30 ans	840€
50 ans	1500€
Dispersion des cendres (par urne)	40€
AUTRES PRESTATIONS	
CAVEAU PROVISOIRE COMMUNAL	Gratuit pendant 72 h puis 100 € par semaine (toute semaine commencée est due en totalité)

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet www.mohon.fr
Date de mise en ligne : 07 décembre 2023

Fait à Mohon le 7 décembre 2023

Le Maire,
Francis MAHIEUX



Le Conseil Municipal sera informé à la prochaine séance

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

ID : 056-215601345-20231207-48DEC2023-AR